

## SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT

Séance du 26 mars 2021

DE\_2021\_015

### Adhésion et désignation des représentants au sein de la FédéSCoT

**Membres en exercice : 22**

Date de la convocation: 19/03/2021

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six mars à 9 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle SALLE DES FETES de FRIGNICOURT sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE*

**Présents : 15**

**Votants: 18**

**Pour: 18**

**Contre: 0**

**Abstentions: 0**

**Présents :** Jean-Pierre BOUQUET, Eric CHAVEROU, Pascale CHEVALLOT, Christelle COLSON, Olivier DELCOMBEL, Romain DESANLIS, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Claude GUICHON, Mickael JACQUEMIN, Alain PAUPHILET, Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET, Pascal TRAMONTANA, Sylvain VALOTA

Présent(s) non votants : Charles DE COURSON, Pascal ERRE, François GSELL

**Représentés:** Caroline ISSENHUTH par Claude GUICHON, Sylvain LANFROY par Pascal TRAMONTANA, Daniel STOLL par Claude GUICHON

**Excusés:** Thibaut DUCHÊNE, Edith ERRE, Christian LEMOINE, Florence LOISELET, Olivier MALOU, Isabelle PESTRE, Mathilde VANACKERE

**Absents:** Bernard AUBRY, Michel BENETON, Michel BOULANT, Corinne DAHERON, Hugues GERARDIN, Linda MUNSTER, Jean-Paul PAGEAU, Jean-Jacques POIGNANT

**Secrétaire de séance:** Jean-Louis ROYER

### Objet: Adhésion et désignation des représentants au sein de la FédéSCoT - DE\_2021\_015

Créée à l'issue des rencontres nationales des SCoT de juin 2010, la Fédération Nationale des SCoT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences. Elle tend :

- D'une part à constituer un centre de ressources et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages...) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales...);
- Et d'autre part à porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCoT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, et un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs associations, l'Etat et ses services, les autres associations d'élus locaux et/ou de professionnels de collectivités territoriales ou œuvrant dans le champ du développement territorial.

RF  
PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 02/04/2021  
051-200061083-20210326-DE\_2021\_015-DE

## Le comité syndical

Compte tenu de l'intérêt que peut trouver le Syndicat mixte ADEVA Pays Vitryat à rejoindre la Fédération Nationale des SCoT pour bénéficier de ses services et participer aux activités mises en œuvre pour ses adhérents, le Président propose de renouveler l'adhésion à cette Fédération. La cotisation pour 2020 s'élèverait, en fonction de la population du périmètre de notre SCoT, à 429,00 €.

propose

- D'adhérer à la Fédération Nationale des SCoT pour 2021 et d'acquitter la cotisation fixée par le Conseil d'administration de la Fédération Nationale des SCoT, dont le montant s'élève à 429,00€
- De désigner un représentant élu titulaire et un représentant élu suppléant afin de représenter le Syndicat mixte au sein de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCoT ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

☞ Après en avoir délibéré, le Comité Syndical valide à l'unanimité :

- l'adhésion du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat à la Fédération Nationale des SCoT pour 2020 et l'acquittement de la cotisation fixée par le Conseil d'administration de la Fédération Nationale des SCoT, dont le montant s'élève à 429,00€
- Désigne M. Jean-Pierre BOUQUET, élu titulaire et M. Jean-Pierre FORMET, élu suppléant pour représenter le Syndicat mixte ADEVA Pays Vitryat au sein de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCoT
- et Autorise M. le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette délibération.

Fait et délibéré à la (au) SALLE DES FETES de FRIGNICOURT

Le 26 mars 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,  
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

